



RÈGLEMENT ET CONDITIONS - Jeu Concours présenté par CIM Financial Services Ltd

Article 1 : Organisation

CIM Financial Services Ltd, (ci-après désignée « l'Organisatrice »), dont le siège social est situé à Port-Louis, Cnr Edith Cavell, Mère Barthélemy, Port-Louis, 11302 organise un jeu gratuit dénommé « Jeu Concours pour la fête des mères - #mokontantwamama #LaVieAvance » (ci-après désignée « le Jeu ») sur Facebook du 17/05/2021 à 16h au 27/05/2021 à 16h, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date du début du Jeu, résidant à Maurice à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisatrice, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint, y compris les concubins, les membres de leurs familles: ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit (ci-après les « Conditions »). Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide.

Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du Jeu par l'Organisatrice sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.



L'Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des Conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces Conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son prix. La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre sur la page Facebook de l'Organisatrice:
<https://www.facebook.com/cimfinance/>

Selon le Jeu expliqué ci-dessous :

Le 17/05/2021 à 16h, un poste sera mis en ligne par l'Organisatrice sur la page Facebook demandant aux internautes de commenter la publication pour faire partie du Jeu. La question:

Jeu concours : Fête des mères

La Fête des mères, c'est le moment où nous célébrons l'amour que nous avons pour nos mamans.

C'est aussi l'occasion idéale de démontrer que nous tenons à elles et que leurs santés nous tiennent à cœur.

Participez à ce jeu concours et tentez votre chance pour remporter un des 30 vouchers mis en jeu, pour un bilan santé à offrir à votre maman, épouse ou votre sœur dans un centre hospitalier privé.

Comment participer ? C'est simple !

1. Likez la page de Cim Finance ;
2. Faites une capture d'écran comptant le plus de cœurs possible;
3. Postez la capture d'écran en case commentaire suivi du nombre exact de cœurs.



4. Taguez 3 personnes et partagez la publication;

Vous avez jusqu'au 27 mai 2021, 16hrs pour y participer.

Êtes-vous prêt ? C'est parti !

À lire :

Termes et Conditions du jeu concours: <https://m.cim.mu/MD21>

Termes et Conditions du voucher : <http://m.cim.mu/MD21V>

#mokontantwamama #CimFinance #LaVieAvance

Les internautes qui ont commenté avant le 27 Mai 2021 à 16h feront partie des potentiels gagnants.

Les gagnants seront choisis au hasard sur <https://commentpicker.com/random-name-picker.php>

Les noms des gagnants seront communiqués le 28 mai à 16h00 sur notre page Facebook et seront contactés en conséquence.

Aucune participation au Jeu ne sera acceptée en dehors de la période de Jeu définie au présent article.

Dotations

Les dotations sont:

30 gagnants remporteront chacun un bilan de santé pour leur maman/ épouse/ sœur à Wellkin Hospital, Moka. (ci-après le « Lot »).



Article 4 : Echange du gain par le gagnant

Le voucher ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces. L'Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation de son voucher par le/la gagnant(e).

Article 5 : Responsabilité

L'Organisatrice ne pourra être tenue responsable si,

- i. pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le Jeu venait à être écourté, reporté ou annulé et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants;
- ii. pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bogues informatiques ou tout autre problème technique impactait le bon déroulement du Jeu.

Article 6 : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites.

Article 7: Données personnelles

Les participants autorisent par avance du seul fait de leur participation, que l'Organisatrice utilise librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les données personnelles pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à l'Organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Du fait de l'acceptation de leur voucher, les gagnants autorisent expressément l'Organisatrice à utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations communiquées, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur voucher.



Article 8 : Loi applicable

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi mauricienne.

L'Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque dommage causé aux participants.

